



## 14<sup>ème</sup> congrès régional de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes au Puy-en-Velay

Samedi 3 juillet s'est tenu le 14<sup>ème</sup> congrès régional des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, représenté par les élus des 12 fédérations de pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et présidé par Alain LAGARDE. Monsieur ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de Pêche en France était également présent. Ce rendez-vous annuel était cette année organisé par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire et son président Lionel MARTIN.

L'Assemblée Générale de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) fut un temps d'échange et de travail validant les comptes de l'année 2020. Une journée également qui a été l'occasion d'aborder, en présence de Philippe MEUNIER, vice-président à la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'instruction de la 2<sup>e</sup> convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. A noter la présence de nombreux autres élus du territoire de Haute-Loire et les interventions de monsieur VIGIER, député et conseiller régional, madame MUGNIER, conseillère départementale, madame ROUSSET, conseillère départementale, monsieur BRINGER, vice-président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Brigitte RENAUD, conseillère départementale. Tous ont confirmé le rôle important des pêcheurs dans le développement économique et touristique des territoires et dans la protection de l'environnement et des milieux aquatiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes.



### ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEPPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

#### QUELQUES CHIFFRES SUR LE PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

+ de 230 000  
pêcheurs en 2019  
(7,14 millions en France)



1 Association Régionale  
12 Fédérations  
départementales de pêche

Près de 400 A.A.P.P.M.A.  
(Associations Agraires pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)  
2 Associations de  
protection des poissons  
migrateurs / MEM et LOGRAMM

+ de 49 000  
kilomètres de  
cours d'eau

+ de 600 plans  
d'eau, lacs de plaine et  
de montagne, retenues,  
étangs...

+ de 30 parcours de  
pêche labellisés famille,  
découverte ou passion

+ de 60  
hébergement  
pêche qualifiés

Environ 300 millions  
d'euros d'impact  
économique par an <sup>(1)</sup> / 2 milliards d'euros en France <sup>(2)</sup>

(1) Impact socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA 2017)  
(2) Chiffre IPR sur le poids économique de la pêche en France 2017